



« Bridgeo » - Association française de loi 1901
N° SIREN : 824 612 295 - N° SIRET: 824 612 295 00017 et code APE: 9499Z ONG agréée en France
B&A Start Lab, 25, rue de Constantinople, 75008 Paris (FRANCE) - www.bridgeo.org
Tél. : +33 669103968, E-mail : contact@bridgeo.org

DON EN NATURE DES BILLETS D'AVION

Objet : donation en nature permettant à un adhérent « Bridger », de se rendre dans une de nos ONG locales partenaires afin de contribuer bénévolement à la réalisation d'une action humanitaire ou environnementale au sein de cette ONG (pas de rémunération ni de défraiement) et de bénéficier d'un reçu fiscal adressé avant fin mars de l'année suivante.

Je soussigné Mr / Mme / Mlle (prénom + nom du payeur des billets d'avion)

Demeurant au :

Déclare faire un don en nature à l'association loi 1901 «Bridgeo» des billets d'avion engagés pour la réalisation de la mission de l'adhérent Bridger correspondant à un prix de €

Nom de la mission :

Vol aller : Départ de à..... le

Vol retour : Départ de à..... le

Billets destinés à Mr / Mme / Mlle..... (prénom + nom du Bridger) étant membre adhérent(e) de *Bridgeo* à jour de sa cotisation de 200€ (si non, verser la cotisation directement en ligne sur notre [site internet](#). Un reçu fiscal donnant droit à 66% de réduction d'impôts, soit 132€, sera délivré automatiquement à son auteur).

Nationalité du Bridger :

Né le/à :

Groupe Sanguin : Passeport N° :

Passeport fait à : Expirant le :

Dont je vous adresse ci-joint la **version papier par voie postale** :

- 1- Des **e-tickets** avec le détail des vols réservés + dates des vols + nom du passager + montant des billets.
- 2- De la copie du/des relevé(s) mensuel(s) **COMPLET(s) (non altérés)** de la carte de crédit utilisée (avec le nom du titulaire de la carte utilisée + **les mêmes montants** débités conformes aux e-tickets + date du débit/de l'achat avec le libellé du commerce) pour conservation dans les pièces comptables de notre association.

Remarques : Pour bénéficier d'une réduction fiscale sur le billet d'avion, le Bridger doit décoller de France et atterrir dans le pays où il/elle effectuera sa mission et il/elle doit décoller du pays de sa mission pour atterrir en France. De plus, l'intervalle entre les dates d'aller et de retour ne doit pas excéder 30% de la durée de la mission.

Par la présente, je déclare aussi renoncer au remboursement de ces frais par un quelconque organisme public ou privé.

Fait à Le

Signature du donateur (payeur) :

Document à retourner complet par voie postale au siège l'association de loi 1901 « Bridgeo » :
BRIDGEO, B&A Start Lab, 25 rue de Constantinople, 75008 PARIS